



Maintien du salaire pendant l'arrêt maladie

Par **rafai**, le **29/03/2011** à **19:32**

Bonjour, je suis aide soignante en cdi depuis le 26 septembre 2010 sous la convention collective 66. Après un accident de travail survenue le 28 septembre 2010 jusqu'au 10 octobre 2010, il a fallu être prolongé en arrêt maladie jusqu'au 04 décembre 2010 (grossesse difficile). Durant mon arrêt maladie mon employeur m'a maintenue mon salaire pendant cette période, or deux mois après mon employeur me réclame l'argent qu'il m'a perçu car il dit que mon salaire n'aurait pas du être maintenue. Sont t'il en tort? Dois je leur rembourser l'argent perçus?